

Soutenez le CFA Delépine par des dons de matériels libérateurs de la taxe d'apprentissage

Avec la loi Avenir Professionnel, c'est désormais seulement sous forme **d'équipement et de matériel** que les entreprises peuvent affecter une part (nouveau « barème » 13%) de leur Taxe d'Apprentissage **au CFA Delépine**.

Contexte et nouvelles dispositions

Vos entreprises s'acquittent désormais de la nouvelle cotisation formation professionnelle (CUFPA) dans laquelle est incorporée la taxe d'apprentissage. La taxe versée au titre de 2020, **au taux de 0,68% de la masse salariale**, est collectée par PRO BTP. La fraction de 13% destinée à des *dépenses libératoires* est à effectuer par l'entreprise, vers le CFA avant le 30 juin 2020 pour la taxe d'apprentissage due en 2020.

Comment faire ?

Le CFA a besoin de fournitures et d'équipements qui sont éligibles au titre de dépenses libératoires de la taxe.

✓ Pour prendre connaissance de cette liste

Contactez Christophe Gautheron, Chef de Travaux au CFA Delépine : c.gautheron@cfaee.fr - 06 62 77 64 63. Il vous communiquera la liste de matériel pédagogique nécessaire que le CFA tient à jour. Si vous voulez proposer un matériel que vous avez en stock mais qui n'est pas dans la liste, vous pourrez vérifier ensemble qu'il correspond aux besoins du CFA.

✓ Le matériel choisi est livré par l'entreprise ou le fournisseur désigné d'un commun accord au CFA Delépine.

✓ Le CFA établit à l'entreprise un reçu comptable indiquant l'intérêt pédagogique de ces biens ainsi que la valeur comptable justifiée par l'entreprise..

✓ La valorisation, déterminée TTC, s'effectue sur la base :

1. du **prix de revient** pour le matériel neuf ;
2. de la **valeur d'inventaire** pour les produits en stock ;
3. de la **valeur résiduelle comptable** pour le matériel d'occasion.

✓ L'entreprise doit remettre à l'OCTA :

- La copie des pièces et extraits comptables justifiant de la valeur des matériels livrés,
- L'attestation du chef d'établissement précisant la spécialité des sections auxquelles le matériel livré est affecté et le diplôme ou titre préparé par les élèves,
- Le reçu libérateur délivré par l'établissement de formation.



Le CFA vous remercie par avance de votre engagement auprès des futurs électriciens en contribuant utilement à son projet pédagogique. Les entreprises participantes seront citées par un marquage sur les matériels et un affichage au CFA.